



**Chères Saint Andréennes,
Chers Saint Andréens,**

Notre Petit Echo n'étant pas finalisé, j'ai souhaité vous tenir informé en toute transparence du dossier de l'église, comme j'ai pu le faire il y a quelques jours avec le bureau de l'association de sauvegarde de l'église.

Je vais donc faire un petit historique depuis août 2023 date à laquelle, un chapiteau d'une des colonnes d'une chapelle menaçait de tomber, ce qui a entraîné un arrêté d'interdiction d'accès afin de ne prendre aucun risque pour les personnes.

Nous avons déclaré alors ces faits en octobre à l'assurance de la commune, pensant que comme pour de nombreuses bâtisses du village, c'était lié à la sécheresse.

La visite de l'expert a eu lieu en février 2024 et le rapport rendu en avril disait que ces désordres n'étaient pas liés à l'état de catastrophe naturelle 2022 mais certainement antérieur à cet arrêté ministériel.

A la suite de ce refus de prise en charge, nous avons contacté la « Fondation du Patrimoine » pour accompagnement et conseils. Elle nous a dirigés vers un architecte spécialisé dans le patrimoine (et particulièrement les églises). Nous l'avons rencontré en juin et lui avons demandé une étude en 2 points : quels travaux faire pour sécuriser et réouvrir l'église au plus tôt et quels travaux structurels sont à prévoir pour assurer la pérennité du bâtiment (et à quel coût).

Suite à ces demandes, il a mandaté un ingénieur BTP qui est venu rapidement et nous a envoyé son rapport le 6 octobre dernier, nous indiquant les travaux à faire pour pouvoir ouvrir à nouveau pour les cérémonies.

Ces travaux ont été commandés dès le surlendemain et vont être effectués dans les jours à venir pour une réouverture courant novembre.

Les expertises vont continuer pour la seconde partie de notre demande (travaux structurels si nécessaire) et je ne manquerai pas de vous tenir informés.

A ce jour, vous en savez autant que le conseil municipal.

Je tiens à remercier les personnes investies dans l'association de sauvegarde avec qui nous travaillons main dans la main, chacun avec ses prérogatives. Les fonds récoltés seront utilisés librement par l'association. Quand nous aurons une vision globale des chantiers à lancer, nous nous répartirons les charges.

Je tiens aussi à remercier tous ceux qui se sont proposés pour effectuer des travaux bénévolement, mais vous comprendrez tous qu'en toute responsabilité, nous ne pouvons lancer des travaux sans avoir les préconisations d'un spécialiste (architecte en l'occurrence).

J'espère par ces quelques mots avoir apporté des éclaircissements pour ceux qui se posaient des questions sur ce dossier et couper court à toutes les fausses informations qui peuvent courir dans le village.

Je me tiens à votre entière disposition si vous souhaitez échanger sur ce sujet ... ou tout autre.

Jean-Michel Folch
Maire

